

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation : 22/09/2020
Date d'affichage : 22/09/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Gérard CHAUVEL, Yves BLIN, Michel GERVAIS, Alain PICHER, Michel HAEMMERER, Julie COURTEMANCHE, Martine CASSÉ, Sabine RENVOIZÉ

Absents : néant

Excusés : Olivier CHEVEE, Estelle PIAU, Fabrice LEVASSEUR

Secrétaire : Jean-Claude GOUHIER

Monsieur le Maire donne lecture de la décision n°2020-26 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le précédent conseil municipal.

Délibération n°65 : SESSION A HUIS CLOS

Considérant la période de pandémie COVID-19 qui impose le respect des règles de distanciation physique et de gestes barrières,

Considérant le lieu et la disposition de la salle et afin de respecter les règles des distanciations physiques,

Vu la possibilité de procéder au déroulement de cette séance de conseil municipal à huis clos conformément à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à s'inscrire dans les commissions thématiques de la communauté de communes de l'Huisne sarthoise en respectant certaines consignes (3 conseillers de la commune maximum par commission, 2 commissions maximum par conseillers) :

- Economie – Artisanat – Commerce : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD
- Aménagement du territoire : Michel GERVAIS, Fabrice LEVASSEUR
- Solidarités – Jeunesse et Sport : Olivier CHEVÉE, Martine CASSE
- Equipement – Logement et Mobilité : Yves BLIN, Audrey CRUCHET-GIRARD
- Agriculture et Ruralité : Fabrice LEVASSEUR, Michel GERVAIS
- Environnement : Gérard CHAUVEL, Jean-Claude GOUHIER
- Tourisme – Culture et Communication : Sabine RENVOIZÉ, Julie COURTEMANCHE, Estelle PIAU
- Mutualisation / Pierrick BERRIGUIOT
- Travaux : Jean-Claude GOUHIER, Didier TORCHÉ
- Finances : Pierrick BERRIGUIOT

Délibération n°66 : ACQUISITION DE DEUX DEFIBRILLATEURS

Vu le décret n°2008-1186 en date du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n°2018-528 du 28 juin 2018,

Considérant la nécessité d'équiper la salle des fêtes et le stade municipal de la commune,

Considérant l'installation en 2015 d'un défibrillateur à la Mairie,

Monsieur Jean-Claude GOUHIER, adjoint en charge des bâtiments, présente les offres reçues :

	STADE	SALLE DES FÊTES	TOTAL HT	observations
devis MEFRAN (déstockage)	1 390.00 €	1 730.00 €	3 120.00 €	Total après remise : 2 900.00 €
devis LA CENTRALE MEDICALE	1 252.54 €	1 582.23 €	2 834.77 €	
devis ROIMIER	1 468.50 €	2 031.00 €	3 499.50 €	maintenance comprise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** la proposition de LA CENTRALE MEDICALE pour un montant total HT de 2 834.77 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer le devis et à la notifier à la société.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la facture en découlant,

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

COMPTE RENDU DE COMMISSIONS ET AUTRES REUNIONS

Commission Communication : préparation du bulletin municipal et autres réflexions

Commission Voirie : éclairage public rue des Tisserands, taille des arbres

Atesart : présentation, mission

Perche Sarthois : présentation, mission, élection du président

Délibération n°67 : REPAS DU 11 NOVEMBRE 2020

Considérant la pandémie de la COVID-19 et des mesures barrières à respecter,

Considérant les convives concernés ainsi que leur nombre,

Considérant la réflexion menée par la commission « communication » en charge de l'organisation de cette manifestation,

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller municipal délégué, rapporte l'avis unanime de la commission communication qui est de ne pas organiser le repas du 11 novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ANNULE le repas du 11 novembre 2020 offert aux personnes de 67 ans et plus domiciliées sur la commune
- NE PREVOIT aucune compensation à l'annulation de cette manifestation
- PREND ACTE que cette décision sera notifiée au musicien ainsi qu'au traiteur

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°68 : LIEUDIT LES CORMIERS (ROUTE DE LA FERTE-BERNARD)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait judicieux de modifier l'appellation du lieudit « Le Cormier » situé route de la Ferté-Bernard car un autre lieudit « Le Cormier » existe sur la commune.

Monsieur le Maire suggère « Les Cormiers ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE de modifier l'appellation du lieudit « Le Cormier » situé route de la Ferté-Bernard en ce sens : « Les Cormiers ».
- MANDATE Monsieur le Maire de prévenir le service du Cadastre ainsi que le service national des adresses.

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Délibération n°69 : TRAVAUX DE CHEMIN PIETON LE LONG DU LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS – REMBOURSEMENT PAR LA SOCIETE BGBD

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement du chemin piéton longeant le lotissement le Clos des Rosiers, la commune de Cormes a payé la totalité des travaux alors qu'une partie est à la charge du lotisseur « Foncier Aménagement – SARL BGBD ».

Monsieur le Maire précise qu'une convention devra être signée avec Foncier Aménagement – SARL BGBD pour obtenir ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec Foncier Aménagement – SARL BGBD pour obtenir le remboursement de la part des travaux à la charge du lotisseur.
- AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre en découlant.

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

QUESTIONS DIVERSES

- Vidéoprojecteur école : appareil adapté au tableau blanc interactif : réactualiser le devis
- Bouche assainissement rue des tisserands : en attente de devis
- Mise aux normes équipements de la lagune : réunion le 6 octobre 2020 avec la DDT et le SATESE
- 2^{ème} phase trottoirs : réunion le 30 septembre 2020
- Panneau : commander un panneau « sens interdit »

Fin de séance : 21h